

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mars 2015

SANTÉ - (N° 2302)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS78

présenté par
Mme Laclais, rapporteure

ARTICLE 25

À l'alinéa 6, substituer aux mots :

« la prise en charge du patient »

les mots :

« sa prise en charge ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.